

Programme de formation

Intitulé de la formation : URBANISME ET REGLEMENTATION (conforme à la loi ALUR du 24 mars 2014)

FORMATEUR : Gilbert URIBES

Objectifs du module :

Permettre de :

- ✓ Appréhender le cadre juridique de l'urbanisme,
- ✓ Connaître les autorisations d'urbanismes ainsi que leurs incidences.

Public et pré requis :

Taille du groupe : 4 à 12 personnes.

Type de public : Avocats, juristes, architectes, collaborateur des services immobiliers, agents de service d'urbanisme.

Niveau de connaissance préalable requis : aucun.

Modalités techniques et pédagogiques :

Supports et matériels utilisés : Outils informatiques, diaporama, mises en situation.

Documents remis : Dossier pédagogique.

Intervenant : Expert en technique du bâtiment.

Suivi et évaluation :

Modalités de suivi : Feuille d'émargement, attestation de fin de formation.

Modalités d'évaluation : questionnaire de satisfaction / évaluation fin de formation.

Modalités de déroulement :

Durée : 14 heures

Date : nous contacter

Lieu : CFP Montplaisir

Prix : 560 € / personne

Contenu détaillé et séquencé de l'action :

JOUR 1

CADRE ET REGLEMENTATION DE L'URBANISME

- Les intervenants
- La réglementation du code de l'urbanisme, de l'environnement et du patrimoine, CCH, RNU, DTA,...
- La réglementation locale

OBTENIR LES AUTORISATIONS URBANISMES

- Déclaration préalable
- Permis de construire, permis d'aménagement ou de démolir
- Pièces obligatoires et délais
- Achèvement et contrôle de conformité des travaux

JOUR 2

INCIDENCES FISCALES ET FINANCIERES DE L'AMENAGEMENT

- La taxe
- Le versement pour densité
- Autres régimes
- Les taxes sur les cessions de terrains rendus constructibles

CONTENTIEUX DE L'URBANISME

- Administratif
- Civil
- Pénal